



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR
L'AIDE ET LA DEFINITION DU CAHIER DES CHARGES EN VUE D'UNE RE-
INFORMATISATION ET DE LA CREATION D'UN PORTAIL DOCUMENTAIRE POUR LE
RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION -
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ A TRANCHES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aide et la définition du cahier des charges en vue d'une ré-information et de la création d'un portail documentaire pour le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération, sous la forme d'un marché à tranches, décomposé de la manière suivante :

- Tranche ferme : Étude, pour une durée de 13 mois, à compter de la date fixée par ordre de service,
- Tranche optionnelle : Analyse de la pertinence de l'utilisation de la mutualisation des gestionnaires d'espaces publics Numériques - Assistance au cadrage du projet : périmètres, implications, gain attendus, coût associé, pour une durée de 1 mois, à compter de la date fixée par ordre de service,

Considérant qu'après analyse des offres, la proposition de la société TOSCA CONSULTING, ayant son siège à Vanves (92170), 12 rue Ernest Laval, a été jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 30 667,50 € HT pour la tranche ferme et de 6 090 € HT pour la tranche optionnelle, soit un montant total de 36 757,50 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché à tranches ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aide et la définition du cahier des charges en vue d'une ré-information et de la création d'un portail documentaire pour le réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération, à la société TOSCA CONSULTING, ayant son siège à Vanves (92170), 12 rue Ernest Laval, et de le signer pour un montant de 30 667,50 € HT pour la tranche ferme et de 6 090 € HT pour la

tranche optionnelle, soit un montant total de 36 757,50 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **6. MARS 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **9 MARS 2026**

Et de la publication le : - **9 MARS 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien